

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Extension du réseau électrique – Chemin rural Vieghasse et lieu-dit « Lehmgrube »

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité ;

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la barème du distributeur ES Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation Electricité en date du 04/02/2010 ;

Vu le référentiel technique du GRD ESR ;

Vu les différentes délibérations relatives aux conventions de Projet Urbain Partenarial en date des 16 avril 2010 et 28 mai 2010 décidant d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie, sur le chemin rural Viehgasse ;

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau électrique transmis par ESR en date du 13 septembre 2010 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE la réalisation, sur le chemin rural Vieghasse et au lieu-dit « Lehmgrube », des travaux d'extension du réseau électrique sur une longueur de 190 mètres pour un montant de 11 293,80 € HT ;

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux à Electricité de Strasbourg Réseaux ;

S'ENGAGE à payer à ESR, après achèvement des travaux, sa participation financière, dès envoi des avis des sommes à payer ;

DECIDE de financer ces opérations sur le budget général 2010 de la commune ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH